





Bordereau de signature

VI16XXXJDL0029A



Signataire	Date	Annotation
Catherine Grellier, <i>DEPOT_ACTES</i>	25/04/2016	 Visa
Catherine Grellier, <i>ENVOI_ACTES_TDT</i>	25/04/2016	 Transmis
<i>ARCHIVES_ACTES</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-04-25)	

Dossier de type : ACTES_VILLE // DELIBERATION

Acquitté en PREFECTURE le 25/04/2016

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) :M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (9) :

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataure M. BARAUDON
M. AUDEBERTmandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Révision du Plan Local d'Urbanisme Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – P.A.D.D.

Par délibération n°12 du 15 octobre 2014, nous avons engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme, défini les objectifs poursuivis, et les modalités de concertation.

Un diagnostic complet de notre territoire a ensuite été élaboré. Il nous a conduit à définir les grandes orientations à l'horizon des 10 à 20 prochaines années, qui sont développées au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – P.A.D.D.

Au terme de l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce P.A.D.D. définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports, et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du même code, les orientations générales contenues dans le P.A.D.D. doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

* * * * *

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L151-5, L151-2,

VU la délibération n°12 du 15 octobre 2014, prescrivant la mise en révision du PLU,

CONSIDERANT les orientations générales définies par le P.A.D.D. :

- mieux positionner Châtellerault au sein de la dynamique des agglomérations voisines,
- affirmer l'implication de Châtellerault dans le dynamisme de son bassin de vie,
- conforter ses coeurs de ville en mutation,
- développer une proximité de quartier,
- mettre le renouvellement urbain au coeur de la stratégie de développement durable,
- poursuivre l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil municipal, ayant débattu des orientations générales du P.A.D.D. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle le projet de P.A.D.D. est annexé.

Cette délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant 2 mois.

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

VILLE DE CHÂTELLERAULT



CONSEIL MUNICIPAL



JEUDI 7 AVRIL 2016

DEBATS SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - PRÉSENTATION PAR MONSIEUR THIBAUT PLARD DU CABINET CITADIA

M. le Maire. - Je vais tout de suite passer à un sujet qui est extrêmement lourd puisque j'ai vu dans le journal qu'on parlait de 2025-2030.

Mme LAVRARD. - 2027, oui.

M. le Maire. - C'est une vision d'avenir sur le futur PLU et c'est un débat, donc c'est intéressant de pouvoir d'abord savoir où on en est et puis de pouvoir discuter et débattre des grandes orientations de ce futur PLU. Je vais donner la parole à Maryse LAVRARD.

Mme LAVRARD. - Merci. Effectivement il me revient la charge de vous présenter aujourd'hui avec l'aide de Thibault PLARD du Cabinet CITADIA, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui constituent une des étapes de notre révision du Plan Local d'Urbanisme. Ce projet d'aménagement vient après le diagnostic, il précède ou du moins nous avons un peu commencé à travailler mais nous vous en parlerons, les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Mme MERY. - Les personnes sont arrivées, si vous voulez bien les écouter tout de suite, sinon comme le sujet va être un peu lourd, il y a des enfants, ils vont avoir un petit peu de mal à suivre le dossier.

M. le Maire. - Écoutez, nous avons démarré le conseil, c'est un sujet quand même important aussi, dès la fin du débat nous interrompons le conseil mais là nous sommes sur le PLU.

Mme LAVRARD. - Vous allez être obligés de vous tourner un petit peu pour voir les quelques éléments qui vont être affichés, en particulier les cartes qui viendront illustrer mon propos.

M. le Maire. - On peut proposer tout à fait exceptionnellement à la personne qui a un bébé de venir s'asseoir, Madame METAIS n'étant pas là. Bien ! Nous y allons ?

Mme LAVRARD. - Je vous rappelle que nous sommes sur l'objet d'un débat, que ce que je vous

présente aujourd'hui peut encore être amendé, cela a déjà été présenté aux personnes publiques et associées, nous avons reçu sur les grandes lignes l'aval des représentants de l'État, mais il y a encore des modifications possibles.

Ce projet d'aménagement a deux parties, il présente les orientations générales des politiques d'aménagement que nous avons pour le territoire au sens global du terme, et il doit aussi donner des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace. Ce n'est pas un pur hasard, c'est d'abord pour deux éléments en adéquation avec les lois qui nous régissent aujourd'hui, qui n'existaient pas en 2005 lors de l'élaboration du précédent PLU, la loi Grenelle, la loi NOTRe, la loi ALUR, et il a aussi sa valeur au regard des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans l'application de notre PLU actuel, c'est tout à fait normal, il a 12 ans, et en 12 ans les choses ont évolué. Un petit détail, par exemple les matériaux ont évolué sur les constructions, et puis évidemment le projet de territoire a évolué. Donc ce PADD, ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables, au pluriel, c'est aussi l'aménagement qui est durable, j'y tiens beaucoup, a trois objectifs : d'abord renouer avec une dynamique démographique positive ; ensuite valoriser notre identité et la richesse patrimoniale de la cité ; et définir un modèle urbain durable, et là le mot a tout son sens.

Le document a été élaboré pour permettre à la ville d'être rayonnante, c'est-à-dire de montrer une attractivité très importante, en valorisant ses atouts et pour cela il faut que cette ville soit renouvelée. Ce renouvellement va nous amener à avoir de nouveaux paramètres sur un certain nombre de sujets.

Le rayonnement de la ville que nous voulons affirmer pour en faire un atout majeur c'est d'abord son positionnement, en connexion avec d'autres métropoles, vous l'avez vu, en entrée de la grande région, en pôle central de notre nouveau territoire d'agglomération et qui est après tout simplement notre bassin de vie économique. Qu'est-ce que cela veut dire dans le PLU ? Qu'est-ce que cela va vouloir dire dans notre projet ? C'est l'importance des communications, LGV, TER, avec la gare en centre-ville, c'est toute l'importance de l'autoroute et des liaisons nord-sud mais ce sont aussi au regard de la nouvelle agglomération les axes est-ouest.

Le deuxième point dans ce rayonnement c'est d'abord son industrie, sur laquelle il faut capitaliser, en préparant le terrain pour qu'elle puisse y développer l'économie du futur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire le haut débit, les énergies renouvelables, de nouvelles formations, la recherche appliquée, mais malgré tout avec une maîtrise de la ressource foncière. Qu'est-ce que cela va donner en déclinaison ? Cela va donner une densification des parcs d'activités et une mutualisation des parcs d'activités à l'échelle de la grande agglomération ? Vous le savez, nos parcs d'activités commencent à se remplir mais au nord il y

en a qui sont un peu plus vides que les nôtres. Et puis cela veut dire aussi une réponse aux besoins des salariés en matière d'offre culturelle, sportive, éducative, que nous devons conforter.

Le rayonnement c'est aussi la diversification de l'économie, avec un appui aux PME et PMI et aux entreprises artisanales du territoire. Qu'est-ce que cela veut dire derrière en déclinaison ? Cela veut dire une identification de certains secteurs en zones artisanales ou des transformations de friches. C'est en particulier une reconquête de certaines zones d'entrée de ville au sud et à l'ouest aussi.

Rayonner cela veut dire également réaffirmer le rôle de centralité dans la grande agglomération -vous avec une carte qui vous l'illustre- de 47 communes et de 85 000 habitants. Dans ce nouvel espace il nous faut retrouver des équilibres qui ont quelquefois été malmenés ces dernières décennies, particulièrement en matière d'habitat et de commerce. Pour affirmer ce rôle de ville-centre il nous faut avoir une politique volontariste d'accueil de nouveaux habitants. C'est une grande leçon du diagnostic que nous avons mené, qui a un peu étonné tout le monde : pour conserver le même nombre d'habitants d'ici 10 ans il nous faut pratiquement doubler la production de logements neufs, pour garder le même nombre d'habitants, tout ceci à cause du vieillissement, du desserrement des familles, des nouveaux modes de vie, c'est quand même un chiffre tout à fait perturbant.

Il nous faut aussi valoriser nos atouts naturels et patrimoniaux, nous en avons souvent parlé, les bords de Vienne, la Manufacture, développer les itinéraires piétons et cyclables, préserver les vues sur la ville et optimiser nos équipements culturels et sportifs. Il faut aussi se poser à long terme la question de la transformation de la gare et de ses abords, je dis à long terme parce que je suis un peu convaincue que la durée du PLU ne sera probablement pas suffisante pour cela, mais c'est en tous cas un objectif que nous devons afficher. Il ne faut pas non plus éluder la question du stationnement à centre-ville, trop de villes sont devenues mortes car on n'y accède plus en voiture.

Et puis bien sûr il faut réussir la mutation des cœurs de ville. Jusqu'aux années 60, dans le centre-ville on y travaillait, à la Manufacture, on y habitait, on y consommait ; dans les années 60-70-80, il n'y a plus eu de travail, la Manufacture a fermé, plus d'habitat, on a construit des habitats à l'extérieur, il est juste resté du commerce ; dans les années 80 le commerce est parti sur les zones commerciales extérieures, aujourd'hui donc c'est une profonde mutation. Cela ne sert à rien de pleurer sur la rue Bourbon, c'est d'un autre âge, en revanche il nous faut toujours affirmer l'importance du cœur de ville, c'est lui qui fait battre la ville, mais aujourd'hui ce doit être un espace mixte, aux multiples usages, habitat, promenade, patrimoine, déambulation, commerces bien sûr.

Cela veut dire pour nous la poursuite de la requalification avec une attention particulière à la qualité des espaces publics, à l'offre de stationnement adaptée aux résidents et aux usagers, les clients, les commerçants, les touristes ; cela veut dire le réaménagement des quais, ; cela veut dire aussi la complémentarité commerciale avec les grandes zones de périphérie, pour lesquelles nous affirmons qu'elles ne seront en aucun cas multipliées.

Et en dernier lieu c'est l'attention portée aux quartiers qui doivent garder une identité et rester des minipôles de vie, de mixité sociale, avec leurs offres de proximité, les commerces, les services.

Si nous poursuivons ces objectifs nous aurons une ville rayonnante, mais pour qu'elle soit rayonnante il faut aussi qu'elle soit renouvelée. Et le PADD doit fournir les objectifs chiffrés de ce renouvellement, je vous le rappelle, c'est l'obligation des lois qui nous régissent aujourd'hui.

On va vous rappeler les grands principes, vous allez les voir sur la carte qui va s'afficher, grands principes que nous avons élaborés quand nous avons fait la première délibération instituant la révision du PLU. C'est d'abord contenir le développement entre rocade et autoroute, vous avez le petit zigzag, c'est la rocade, et vous avez l'autoroute à gauche. Deuxièmement, au sein de cet espace c'est revoir l'équilibre de consommation de l'espace dans ce qu'on appelle l'enveloppe urbaine, c'est-à-dire tous les pourtours gris qui sont déjà bâtis, et en extension de cette enveloppe urbaine mais toujours dans cet espace entre rocade et autoroute. Troisièmement c'est cantonner le développement des villages et des hameaux qui apparaissent sur la carte à leurs limites actuelles, cela ne veut pas dire pour cela qu'on ne construira pas dedans, il y a aussi des poches, on vous en reparlera après.

Ce sont les principes qui vont guider ce projet de ville renouvelée. Et pour être plus précis nous vous montrons ici, et je vais laisser Thibault PLARD les commenter, deux tableaux en regard, ce sont deux tableaux chiffrés extrêmement importants qui montrent ce qui a été réalisé de 2002 à 2012, donc dans le PLU précédent ou quasiment, et ce que nous prévoyons en objectifs chiffrés dans le PADD sur la période d'application du PLU que l'on considère de 10 ans, 2017-2027.

M. PLARD. - Effectivement, l'objectif de ce tableau, et c'est une réponse à une obligation réglementaire de modérer la consommation de l'espace, est de faire ce parallèle entre ce qui s'est passé sur la période passée et ce que vise le projet de PLU pour atteindre les objectifs de cette ville intensifiée, renouvelée comme l'évoquait Madame LAVRARD.

Les chiffres qui sont intéressants à ressortir dans ce tableau sont en premier lieu la question de la production en matière de logements, puisqu'il faut savoir qu'ont été réalisés en tout sur le territoire communal, entre 2002 et 2012, à peu près 83 logements chaque année, et l'objectif que retient le PLU sur les dix prochaines années est de 150 logements, donc c'est beaucoup plus

élevé que ce qui s'est fait au cours de la dernière décennie, mais c'est simplement pour répondre à un enjeu démographique de centralité pour la ville de Châtelleraut, c'est-à-dire que si on ne construit pas autant de logements, la démographie communale continuera, de par sa structure, à diminuer, avec les impacts que cela a sur les équipements, sur l'animation de la ville, sur les charges de centralité, etc... d'où cet objectif important en termes de création de logements.

Pour autant créer des logements oui, mais le faire dans un cadre de consommation d'espace limitée, cela doit aussi être un enjeu ? Vous êtes un territoire où vous avez encore des espaces agricoles relativement bien structurés, des terrains qui sont exploités, qui sont intéressants d'un point de vue agricole et l'objectif est de construire plus de logements mais en consommant moins d'espace et en se fixant 30 hectares maximum de surface à consommer dans les dix prochaines années alors que sur la période précédente on en a consommé quasiment 45.

Comment faire pour atteindre cela ? Il y a deux leviers, le premier de ces leviers -et ce sont les chiffres qui apparaissent ici- est de viser des densités plus importantes, c'est-à-dire que quand en moyenne on mettait 15 à 20 logements sur 1 hectare de terrain on en mettra demain 30. Donc cela pose aussi la question des formes urbaines de l'habitat groupé, de l'habitat intermédiaire, nous y reviendrons sur le côté qualitatif. Et puis cela pose la question du où, c'est-à-dire qu'au cours de la période précédente beaucoup de ce développement s'est réalisé finalement en extension de l'agglomération, sur des espaces agricoles ou sur des espaces naturels, alors même que vous disposez d'un potentiel incroyable au sein de votre enveloppe urbaine, ce qu'on appelle dans le jargon des dents creuses, des terrains parfois qui portent sur un hectare, deux hectares, qui sont desservis par les réseaux, par des voies, qui peuvent très facilement être construits et qui ne présentent pas d'enjeu d'un point de vue agricole et de consommation de l'espace, qui sont à proximité des transports en commun, des équipements etc... là on a un certain nombre de terrains qui ne sont pas optimisés. C'est aussi un levier de se dire qu'on va regarder à l'intérieur de l'agglomération pour voir quels terrains on peut mobiliser et donc passer de 12 % de développement au sein de l'enveloppe urbaine sur la période précédente à 50 % sur la durée d'application du PLU. C'est un levier intéressant.

L'autre levier, on parle de densification de la ville-centre pour affirmer son caractère central à l'échelle de cette nouvelle agglomération, l'autre positionnement fort du projet est de se dire que si Châtelleraut se positionne de manière forte dans son agglomération elle doit aussi le faire en renforçant la partie des centres-villes plutôt que le développement des villages et des hameaux tel qu'il s'est opéré sur les dernières années. Il faut savoir que sur la décennie 2002-2012 -c'est aussi un chiffre intéressant- 60 % de l'espace qui a été consommé pour le développement de l'habitat ne s'est pas fait en continuité de l'agglomération, cela s'est fait

dans les villages et dans les hameaux de la communauté de communes. Donc là aussi on a un certain déséquilibre, on parle d'une ville centrale mais qui au final se développe, en tout cas s'est développée sur les dernières années, essentiellement dans les villages et dans les hameaux. Donc l'objectif est de recentrer sur le cœur de l'agglomération au sein des centres-villes et au sein du tissu déjà bâti.

Concrètement et simplement en anticipant un petit peu sur le travail qui va arriver dans les mois à venir en comité technique et en comité de pilotage, la phase qui va arriver suite à cela est de travailler sur ce qu'on appelle des Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui sont des zones sur certains secteurs où on va se poser les questions de l'aménagement en termes d'accès, de forme urbaine, de gestion des problématiques liées aux réseaux, au pluvial, au traitement paysager etc... On a déjà commencé à réfléchir sur l'identification d'un certain nombre de secteurs et travaillé également la programmation, est-ce qu'on est plutôt sur du logement, sur du commerce, sur du service etc... et le PLU a toute latitude pour définir les conditions de l'aménagement et les conditions de la programmation d'un certain nombre d'îlots qu'il considère comme étant stratégiques. On peut par exemple imaginer que sur le secteur avenue Maurice Bourgois, on a des espaces qui ne sont pas optimisés, il peut être un secteur de réflexion ; l'entrée de ville Nord en continuité de la STAR peut être un secteur de réflexion intéressant pour définir une programmation, un aménagement et ce que l'on veut faire de cette entrée de ville. Je donne simplement quelques exemples extérieurs sur ce que cela peut donner, c'est se poser les questions de l'accès, les questions de l'aménagement, de l'intégration paysagère, dont on a quelques illustrations qui sont faites de ces orientations.

Mme LAVRARD. - Vous avez vu des objectifs chiffrés mais effectivement la quantité n'est pas le seul paramètre à prendre en compte, il y a aussi la qualité, c'est-à-dire l'adéquation aux besoins de la population et aux objectifs de construction durable et peu consommatrice en énergie. C'est un des gros points qui nous est demandé dans le PADD que de développer cette partie là. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire diversifier l'offre résidentielle, la taille des logements, la qualité des constructions, le renouvellement dans les matériaux autorisés, et la durabilité des opérations pour une amélioration du cadre de vie. Ce volet, Thibault PLARD va vous le développer.

M. PLARD. - Il y a effectivement plusieurs enjeux qui ressortent et plusieurs orientations qui sont prises dans le PADD, notamment quand on parle de cadre de vie, au sens large, en ce qui concerne le paysage, l'idée étant de pouvoir capitaliser sur ce que sont vos atouts paysagers et en premier lieu conforter la nature en ville, conserver des espaces de respiration parce que c'est vrai que c'est intéressant de parler de densification, d'intensification urbaine, de reconstruire la ville sur la ville, mais cela ne marche qu'à partir du moment où on a des espaces

publics structurants, où on a ce qu'on appelle des poumons verts qui sont conservés et il y a une orientation et un enjeu fort à les conserver dans le centre-ville, dans les quartiers mais également dans les zones d'activités qui sont souvent les parents pauvres en termes d'aménagement et d'intégration de la nature en ville, donc une orientation prise en la matière avec des outils qui existent derrière dans le PLU pour une traduction.

Quand on parle de cadre de vie et de développement durable au sens large, l'enjeu se pose également sur les questions de biodiversité et il faut savoir que depuis le Grenelle de l'Environnement les documents d'urbanisme doivent définir ce qu'on appelle leurs trames verte et bleue, c'est-à-dire des espaces naturels qu'il convient de protéger et qu'il convient de connecter entre eux, en partant du principe que les espèces, que la faune, pour se maintenir dans le temps, a besoin de pouvoir se déplacer d'un espace naturel à l'autre, donc charge aux documents d'urbanisme de protéger des espaces en tant que corridors de circulation pour les espèces animales. Il ne s'agit pas de faire des autoroutes à chevreuils mais un peu quand même, de se dire qu'on ne va pas fragmenter ces espaces là. Le PLU et le futur SCOT du Seuil du Poitou se posent actuellement ces questions là. Sur la trame bleue c'est assez simple, sur la trame verte sur la commune on s'appuie surtout sur des fonds de vallons humides et bien entendu la forêt de Châtellerault.

Ensuite le projet prend un certain nombre d'orientations en ce qui concerne la prise en compte des risques sur la commune et affirme que les projets urbains ne devront pas accroître les risques connus sur le territoire, on peut penser aux inondations, on peut penser aux cavités, on a des risques de cavités sur certains secteurs qui sont aujourd'hui constructibles donc cela pose forcément des questions. Et puis le PADD rappelle les objectifs qui sont déjà des objectifs engagés par la ville en matière de réduction des déchets et de réduction des impacts sur la ressource en eau, eau potable, gestion des eaux pluviales etc... Il y a un certain nombre d'outils dans un PLU qui peuvent accompagner ces politiques qui sont déjà des politiques prises à bras le corps au niveau communal.

Et puis je terminerai sur le volet des politiques énergétiques sur le territoire de la ville avec des orientations qui sont définies pour finalement essayer de proposer des offres alternatives à la voiture individuelle. On sait que Châtellerault est une ville où la voiture est présente, où on a aussi une demande forte exprimée, mais il faut aussi accompagner cette transition et plutôt que d'accompagner uniquement une transition vers, comme le disait Madame LAVRARD, des modes doux ou des transports en commun, qui sont des objectifs importants, c'est aussi se poser la question de la voiture de demain qui ne sera pas forcément la voiture thermique et peut-être réfléchir à des espaces où on aura des bornes de recharge qui commencent à arriver d'ailleurs, des secteurs où l'auto-partage sera facilité, commencer à se poser ces questions là

sur le foncier.

Et puis dernier point quand on parle d'énergie, c'est aussi l'énergie sur le bâti et quand on parle de cadre de vie et de valoriser le cadre de vie de la ville de Châtellerault, de trouver le juste équilibre entre les enjeux énergétiques et la préservation du patrimoine, en trouvant un savant dosage entre la possibilité d'améliorer la performance énergétique du bâti et la préservation d'un patrimoine qui aujourd'hui est fondateur d'une certaine identité sur le territoire de la commune.

Mme LAVRARD. - Merci Thibault. Si aujourd'hui nous nous mettons d'accord sur ce projet, nous continuerons à travailler sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation, tout ceci sera ensuite décliné en un règlement et l'ensemble sera mis en enquête publique, validé par les services de l'État, pour vérifier bien évidemment la conformité avec les différentes lois et ensuite définitivement délibérer par notre conseil à la mi-2017.

Je laisse la place au débat. Nous avons volontairement été courts puisque vous avez tous eu le document et je pense ne pas avoir dit autre chose que ce qu'il y avait dans ce document mais essayé de vous l'avoir synthétisé au maximum.

M. le Maire. - Monsieur GUERIN.

M. GUERIN. - Ce n'était pas mon introduction en fait, je vais essayer d'être un peu synthétique parce qu'effectivement il y a les parents, mais c'est pour eux aussi intéressant, parce que c'est un peu là-dessus que je vais argumenter Madame LAVRARD par rapport notamment aux habitants Châtelleraudais. J'ai beaucoup aimé l'expression citée par le responsable du cabinet qui vous a accompagnés, "espace public structurant", parce que s'il y a autant de monde au conseil municipal ce soir c'est justement pour en défendre un, dans un quartier qui s'appelle les Minimes.

La mise en place du PLU et de son PADD, sa traduction politique au sens fort du terme, offre à notre collectivité l'occasion de mettre en cohérence ses actions en matière de déplacements, d'habitat, d'urbanisme et d'environnement. Ce débat aujourd'hui est donc très important. L'enjeu est majeur, Châtellerault est confrontée à des défis qui appellent des réponses à la fois innovantes et opérationnelles, je vous l'ai dit Madame LAVRARD, Monsieur le Maire, en introduction, il y a des réponses très intéressantes qui effectivement sont apportées. Je vais passer un peu parce que je voudrais donner assez rapidement quand même la parole, sous la conduite du maire évidemment, aux représentants des Minimes.

Ce projet Châtellerault 2030 appelle également une attention forte à destination du tissu économique, commercial et de l'artisanat, nous ne pouvons que nous en féliciter. Cette valorisation dans l'intelligence implique en effet un soutien accru à la création d'activités et d'emplois à forte valeur ajoutée. Châtellerault doit s'imposer comme une ville dynamique, à la

pointe du mouvement. Développer une politique volontariste en matière de formation et d'insertion professionnelle, renforcer les moyens pour soutenir la création d'entreprises et l'accompagnement de projets innovants autour du numérique et de la mécatronique notamment, en sont quelques exemples.

Mais dans cette même logique le maintien des commerces traditionnels et la diversité de l'appareil commercial désignent des objectifs tout aussi majeurs, grands magasins, petits commerces, artisanat, marchés couverts et découverts, doivent constituer le socle multiple et dynamique de l'offre commerciale châtelleraudaïse. L'objectif est donc bien de clarifier votre vision prospective en projetant Châtelleraut à l'horizon 2030 et le travail réalisé par vous et le cabinet le remplit.

Nous partageons ce projet de PLU sur de nombreux points mais quelques-uns nous amènent quand même à vous poser des questions.

Sur le point 1, la ville rayonnante : capitaliser sur le positionnement de la ville pour affirmer son rayonnement, bien sûr, avec le renforcement notamment cité des coopérations avec Poitiers, mais attention -j'ai mis « suffit-elle »- portée à la formation supérieure notamment. Je trouve que les réponses sont un peu faibles mais ce point amène quelques remarques sur votre affirmation...

M. le Maire. - Nous soutenons votre amendement.

M. GUERIN. - Je vais au bout, vous commenterez après. Mais ce point amène quelques remarques sur votre affirmation de l'identité industrielle du territoire. Vous écrivez capitaliser sur l'excellence industrielle, bien sûr, mais nous aurions un peu inversé votre phrase, vous dites en effet "Il s'agit donc d'accompagner la politique menée par la ville et l'agglomération visant à soutenir un développement industriel adapté, capitalisant sur les atouts géographiques, culturels et historiques", là je vous cite. Pour moi c'est très important, j'aurais préféré nettement l'inverse, c'est-à-dire inverser votre formule parce que je crois qu'il s'agit de soutenir un développement industriel par une politique dynamique et innovante impulsée par la ville. C'est à mon avis...

M. le Maire. - L'agglomération.

M. GUERIN. - L'agglomération, c'est à mon avis très différent. Par ailleurs sur la fin de votre phrase "en capitalisant sur les atouts géographiques, culturels et linguistiques" bien sûr mais pour ma part je regrette vraiment que ne soit pas écrit "en capitalisant sur la formation professionnelle et la qualité historique de sa main d'œuvre".

M. le Maire. - C'est adopté.

Mme LAVRARD. - Tout à fait, c'est noté.

M. GUERIN. - Il suffit de penser à l'implantation de MECAFI.

Sur le point 2, affirmer l'implication de Châtelleraut dans la dynamique de son bassin de vie, accompagner le développement économique par une politique de production de logements permettant de stabiliser démographiquement la ville-centre. Je trouve là aussi qu'il y a des manques, notamment c'est toujours très complexe à Châtelleraut, vous le savez Madame LAVRARD, ville-centre et Châteauneuf, je crois qu'il est historiquement intéressant quand même de continuer à dire ville-centre et cœur de Châteauneuf. Je pense que c'est très compliqué mais tant que nous n'avons pas réussi ce lien par le pont Henri IV...

M. le Maire. - Est-ce que je peux faire une suggestion ?

M. GUERIN. - ... pour nous c'est un vrai enjeu de dynamique de la ville. À la fin Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Je vous laisse la parole mais une suggestion, on dit les deux cœurs de ville.

M. GUERIN. - Voilà !

Mme LAVRARD. - C'est comme ça qu'on le marque.

M. GUERIN. - C'est l'intérêt de ce débat.

M. le Maire. - C'est comme ça qu'on l'a intégré.

M. GUERIN. - Vous souhaitez valoriser les bords de Vienne et créer une dorsale gauche structurant l'agglomération, nous le souhaitons évidemment aussi. Un petit point peut-être un petit peu politique, je n'y reviendrai pas, vous savez qu'historiquement j'ai eu un peu de responsabilité dans le PLU de 2006 où déjà il était écrit "Sa mise en valeur permettra à tous les Châtelleraudais de pleinement se réapproprier ce lieu central. Cela passe par l'aménagement et la mise en valeur des berges, des îles et de l'ensemble des espaces publics concomitants." Très honnêtement le bilan en 2016 n'est pas absolument ce qu'on avait projeté en 2006, et sur ces dossiers qui doivent être très transversaux c'est pour moi un regret. Je pense notamment à des dossiers très symboliques sur l'aménagement de la Vienne, les descentes à la Vienne, nous l'avons lancé Madame LAVRARD, vous aviez évidemment voté pour, je trouve que là vous avez eu un manque.

Un regret aussi : je trouve qu'il n'est pas cité, j'ai vraiment été surpris, la volonté de rénover l'état pitoyable du pont Henri IV, je sais que la ville n'en est pas propriétaire, je sais que le conseil départemental en est propriétaire, avec Madame CHAMPION et Monsieur BERTAUD nous avons lancé une étude, je regrette effectivement qu'il n'y ait pas dans ce document...

M. le Maire. - Non, non, est-ce que je peux vous couper là-dessus parce que j'ai les réponses immédiates.

M. GUERIN. - Allons-y.

M. le Maire. - Quand la commission permanente du conseil départemental s'est réunie à Châtelleraut il y a trois semaines, le président BELIN a confirmé la demande que j'ai faite, et

ce dès le budget 2016, le projet de réhabilitation de l'ensemble du pont Henri IV est à horizon 2018, c'est-à-dire que l'étude est en 2016, parce que contrairement à ce que vous dites il n'y avait aucune étude.

M. GUERIN. - Ah si ! C'est moi qui l'ai faite, je le sais quand même.

M. le Maire. - Non, non, excusez-moi.

M. GUERIN. - Avec votre collègue Valérie CHAMPION, il y a une étude, elle est magnifique.

M. le Maire. - Je vous confirme qu'aujourd'hui il y a eu une étude, un début d'étude qui indique qu'il faut faire des travaux de toute façon, je n'en dirai pas plus.

M. GUERIN. - Non, il y a un chiffrage.

M. le Maire. - Non, non, grosso modo ça sera 2 millions €.

M. GUERIN. - Oui, 2,7 millions € le chiffrage.

M. le Maire. - Simplement c'est acté dans le PPI, plan pluriannuel d'investissement, du département depuis 2 semaines, disons 1 mois et il est prévu une étude en 2016 et la réalisation en 2018.

Mme LAVRARD. - Réalisation en 2018, pour préciser, du tablier et de tout ce qui concerne l'étanchéité, et ce sera plutôt après le dessous, mais il faut laisser à peu près deux ans entre le moment où l'étanchéité est refaite, que tout sèche, et ensuite ils reprennent le dessous. Mais maintenant c'est dans le PPI du département et c'est vrai qu'on ne l'a pas écrit parce qu'on l'a considéré comme faisant partie du réaménagement des quais de la Vienne.

M. le Maire. - C'est le lien entre les deux quais.

Mme LAVRARD. - Sur les quais, pour en parler, le cahier des charges est terminé, l'étude est lancée maintenant, au mois d'avril, sur le recrutement de l'architecte paysagiste pour l'aménagement des quais et cela fait partie d'un tout et on a l'accord du département, c'est voté chez eux, en 2016 les études, en 2018 le tablier et la suite seulement en 2021 très probablement.

M. le Maire. - Et le président l'a officialisé à Châtellerault.

M. GUERIN. - C'est donc une bonne nouvelle. Juste une remarque sur le développement du tourisme fluvial, qui apparaît également comme un enjeu de valorisation du site, Madame LAVRARD vous étiez aussi dans le passé présente quand il y avait eu une étude, notamment l'étude CARDET, qui est une excellente étude, vous vous en souvenez, elle n'était pas franchement convaincante, je pense qu'il ne faut pas en faire un dossier électoraliste, je partageais les conclusions de cette étude, vous plus ou moins également, je pense donc et je confirme qu'il faut rester prudent sur les investissements du tourisme fluvial sur la Vienne.

M. le Maire. - À ce jour nous n'avons aucun investissement, puisque ce sont des privés qui sont intéressés pour le faire. Je pense que c'est sans doute la meilleure formule.

M. GUERIN. - Juste pour essayer de synthétiser, parce que je ne voudrais pas faire long, vous évoquez la création de pénétrantes visuelles et douces entre les cœurs de ville et la vallée de la Vienne, là aussi nous sommes évidemment d'accord avec vous, c'est d'un intérêt important mais hélas ce n'est pas forcément en adéquation avec la requalification du site de l'ancien hôpital. J'ai toujours regretté, et je continue à le dire, même si là je parle un peu du passé plutôt que de l'avenir, autant la rénovation de l'hôtel Alaman est bien, avec la création du cinéma, autant je crois qu'on aurait pu en profiter effectivement, et ce n'est pas une erreur à recommencer si l'opportunité foncière se présentait, pour dégager dès l'entrée de Châtellerault par son entrée nord une vue plongeante sur la Vienne. Je pense qu'il y a un intérêt important. Je me battraï même avec vous s'il faut pour faire le réaménagement du lycée Berthelot, en termes de façade.

M. le Maire. - Alors là vous me mettez dans un état d'excitation et de polarisation, je le répète x... fois déjà la présence, on peut en discuter, c'était une époque où le massif était prôné, mais alors la réhabilitation des couleurs...

M. GUERIN. - Nous sommes d'accord. On aime le bleu ou on ne l'aime pas.

M. le Maire. - Nous avons essayé de convaincre des éminents responsables au niveau régional et nous n'avons pas encore réussi, alors peut-être que...

M. GUERIN. - Je suis un modeste conseiller municipal et c'est très bien.

M. le Maire. - ... à défaut de faire de gros investissements ils ont peut-être encore les moyens de faire des frais de peinture.

M. GUERIN. - Un petit point sur quelque chose que j'ai trouvé aussi un peu incohérent, vous citez l'équilibre entre les places accordées aux piétons, aux cycles, aux transports, à la voiture qui doit être recherché. Évidemment ce sont des phrases qui sont sous le sceau du bon sens mais il n'y a jamais eu de plan de déplacements urbains global, donc je regrette qu'avec ce PADD vous n'avez pas aussi fait un plan de déplacements urbains global, cohérent, comment on circule à Châtellerault. Parce que si aujourd'hui je vous pose la question de savoir sur l'aménagement des quais de Vienne si le pont Camille de Hogues sera toujours à deux voies, si le quai Napoléon sera à deux voies, les vraies questions qui se posent sont là, les vrais choix d'aménagement des quais de Vienne, et c'est vrai que nous, opposition, pour le moment nous n'avons pas de visibilité sur ces choix en termes de stationnement et de la rénovation des quais de Vienne. Et je pense que pour vous, pour la réussite que l'on souhaite tous, du réaménagement des quais de Vienne, il vous manquera ces documents.

Mme LAVRARD. - C'est une question que vous avez déjà posée dans la précédente mandature, à laquelle on vous a répondu.

M. GUERIN. - Je sais, c'était en 2007.

Mme LAVRARD. - C'est inscrit dans le cahier des charges du paysagiste.

M. GUERIN. - Madame LAVRARD, vous n'aurez pas la vision d'ensemble, mettre le pont Camille de Hogues à une voie cela touche jusqu'au nord de Châteauneuf ou au nord de Châtelleraut, ce sont des enjeux très importants, et rendre la ville paisible et des quais de Vienne sereins comme nous avons tous envie de les voir, il y a quand même un enjeu.

J'ai été surpris de maintenir les commerces...

M. le Maire. - Je répondrai globalement sur les déplacements.

M. GUERIN. - J'ai fini, je fais bref, j'avais beaucoup de choses mais certaines relèvent peut-être de la commission, je n'ai pas pu y aller d'ailleurs, je m'en excuse. Vous voulez maintenir les commerces existants en centre-ville, c'est une évidence. Je trouve qu'en fait peu de dispositifs pour le moment sont adéquats, c'est vrai que les dispositifs sont financiers, c'est la maîtrise des loyers, c'est difficile, c'est le PRI.

M. le Maire. - Nous allons en discuter, c'est le point suivant de l'ordre du jour, je pense que c'est un enjeu majeur.

M. GUERIN. - Vous voulez dire le vœu ?

M. le Maire. - Pour moi c'est l'enjeu des 15 années qui viennent, il y a un point 2 sur les cœurs de ville.

M. GUERIN. - Le vœu, je suis d'accord.

M. le Maire. - Dans ce vœu on demande l'équivalent de l'ANRU pour les centres-villes, si on n'y arrive pas, vous verrez que tous les centres-villes dans toutes les villes moyennes vont périlcliter.

M. GUERIN. - Pour continuer, la nouvelle qui va évidemment faire un peu le buzz à Châtelleraut c'est encadrer les nouvelles implantations le long des axes structurants d'accès aux secteurs de ville, bien sûr, mais sans sous-estimer, je tiens à le dire, l'attrait des villes voisines. C'est toujours une problématique complexe d'aménager des zones économiques au bord des villes mais vous savez qu'à l'inverse à ne pas aménager des zones économiques au bord des villes l'offre commerciale s'affaiblit et les gens qui peuvent consommer à Châtelleraut iront de plus en plus consommer à Tours ou Poitiers. Châtelleraut en a beaucoup souffert, figer le foncier en termes de développement sur 15 ans, cela peut être comme cela de façon un peu vive une politique intéressante, je crains qu'elle nous pousse un peu loin en termes de délai, je n'aurais pas pris 15 ans.

Mme LAVRARD. - C'est 10 ans, on est sur 10 ans et on peut encore le densifier.

M. GUERIN. - Oui, oui, il y a des dents creuses, nous sommes d'accord, ce n'est pas un appel à l'investisseur quand même.

M. le Maire. - Même au niveau commercial, il faut essayer de calibrer mais il faut aussi se dire

que nous allons être dans la grande agglomération. Cela veut dire qu'il y a des espaces actuellement qui existent dans la grande agglomération, qui sont plus proches de Châtelleraut que la plupart même des points de Châtelleraut, qui existent et qui ne demandent qu'à être remplis. Pourquoi la nouveauté de la grande agglomération est-elle importante ? Parce que financièrement ce n'est pas Ingrandes, Châtelleraut ou autre, nous ne sommes plus concurrents, c'est l'agglomération qui récupère les taxes et les impôts qui sont payés par les commerçants ou par les industriels donc dites-vous bien qu'on n'a plus ce problème là.

M. GUERIN. - Non, on l'avait parce qu'il était...

M. le Maire. - Donc on peut densifier, sur le plan économique nous avons encore des hectares sur Châtelleraut, ne serait-ce que d'ailleurs la zone Monory, nous avons encore des hectares dans beaucoup d'endroits, le problème est que l'important est qu'on puisse avoir une réponse pour les investisseurs qui veulent s'installer, globalement quand on fait le tour -nous en reparlerons bien sûr avec une carte qui est beaucoup plus intéressante- de toutes les zones qui existent, parce que c'est cela qu'il faut regarder, cela tombera dans le pot commun de l'agglomération.

M. GUERIN. - Vous êtes en train de dire que si l'agglomération était née plus rapidement il n'y aurait jamais eu la zone économique d'Antran.

M. le Maire. - Peut-être.

M. GUERIN. - C'est une boutade. Juste une remarque technique et j'en ai fini, je ne partage pas votre optimisme sur les 30 000 m², au final c'est 330 m² occupés par habitant, je ne suis pas sûr que ce soit le souhait profond, quand vous dites par ailleurs que vous voulez développer une ville résidentielle, je pense que ce ne sont pas les modes de vie que souhaitent les Châtelleraudais dans une ville moyenne tranquille, je pense que c'est un peu bas en termes de souhait, 330 m² c'est souvent ce qui se construit dans les zones plus à habitat social, je ne suis pas convaincu. Je sais que cela n'a pas toujours été une réussite totale, beaucoup de Châtelleraudais qui voulaient construire à Châtelleraut sont effectivement allés construire à Cenon-sur-Vienne, Antran, mais ils sont allés construire à Cenon-sur-Vienne ou Antran parce que pour un coût moindre ils avaient plus grand.

M. le Maire. - Bien sûr.

M. GUERIN. - Alors attention aux 330 m².

Mme LAVRARD. - Deux choses, si je peux me permettre de répondre sur ce point, la première est que l'État nous attend au coin du bois, sur la réduction des parcelles et la densification, et deuxièmement les demandes actuelles, on le constate tous les jours à l'urbanisme, sont des demandes de division de parcelles, ça c'est sûr, des parcelles qui sont divisées en deux et la demande des jeunes ménages est une demande de toute petites parcelles. Et cette

consommation là est évidemment une moyenne, cela veut dire qu'on est là au sein de l'enveloppe urbaine, évidemment si vous êtes dans l'extension de l'enveloppe urbaine vous allez avoir une densité un peu plus grande, une surface un peu plus grande.

M. GUERIN. - Madame LAVRARD, ce n'est pas écrit comme vous le dites.

Mme LAVRARD. - Pourtant c'est cela.

M. GUERIN. - C'est écrit de façon très figée.

Mme LAVRARD. - Ce sont les données chiffrées, nous sommes obligés, l'État le demande.

M. GUERIN. - Je veux finir parce que je suis déjà un petit peu long. Au-delà de ces remarques qui ne sont faites que pour tenter d'améliorer au final la vie quotidienne des Châtelleraudais, nous avons quand même un regret, déjà constaté à maintes reprises, qui est un défaut flagrant en termes de communication et de concertation. J'oserais dire, Madame LAVRARD, sortez des réseaux d'experts, franchement. Bien sûr ils sont utiles, et nous profitons de l'occasion pour remercier le cabinet qui a effectivement fait un très bon travail, les services municipaux et même votre investissement dont on sait que sur tous ces dossiers là il est sans faille.

Mais quand même il y a un manque dans ce PADD, ce sont les Châtelleraudais, je trouve. Cette démarche doit s'appuyer sur une vitalité citoyenne qui dans notre ville aspire précisément à s'exprimer sur des sujets aussi concrets. On parle d'habitat, on parle de transport, on parle de choses qui concernent la vie quotidienne des Châtelleraudais, et sans revenir là aussi sur le passé, j'ai géré le même dossier que vous en 2006, vous le savez, nous avons fait 21 réunions avec les Châtelleraudais, vous en avez fait 2. Je trouve qu'il y a un manque de prise en compte de la parole d'usage des citoyens châtelleraudais qui est flagrant et je le regrette, parce que cela aurait donné de la valeur ajoutée à votre PADD qui le mérite, c'est un vrai enjeu de débat. Au-delà des instances obligatoires ou des réseaux professionnels concernés directement, je veux aller vite, que dire sinon dommage de louper une telle occasion de rencontre et d'échanges constructifs avec -j'ose le mot- les amoureux de notre ville, ils sont nombreux, ils ne sont pas à droite, ils ne sont pas à gauche, ils sont amoureux de Châtelleraudais, donc je trouve que c'est effectivement dommage de ne pas les avoir associés. Un tel processus de concertation aurait donné une légitimité supplémentaire au long processus auquel, je le sais, Madame LAVRARD vous vous êtes personnellement engagée avec conviction. Françoise MERY veut compléter.

Mme LAVRARD. - Sur la concertation, effectivement il y a la réunion publique le 9 mai, vous allez me dire que ce n'est pas assez.

M. GUERIN. - Non, je vous le dis.

Mme LAVRARD. - Nous la faisons, je pense que c'est quand même un sujet qui n'est pas facile compte tenu de toutes les obligations qui nous entourent, et malheureusement quand on a des

contacts avec les Châtelleraudais cela tourne très vite à la demande personnelle.

M. GUERIN. - Je le sais.

Mme LAVRARD. - On a beaucoup de mal, et vous le savez bien, sur des sujets comme cela et c'est normal, ils touchent chacun d'entre nous, mais entre avoir une vision globale pour un territoire et son petit problème personnel, c'est quand même assez compliqué. Alors je pense quand même que le cabinet a fait ce qu'il fallait, certes ce n'est pas la totalité des Châtelleraudais mais on a quand même interviewé un certain nombre d'acteurs majeurs qui représentent les Châtelleraudais. Je crois que c'est aussi extrêmement important.

Sur le reste je voudrais que Jean-Pierre réponde sur le problème de déplacement globalement. Je vous remercie, c'est un travail important, c'est vrai que le cabinet nous a fort bien accompagnés mais ne croyez pas qu'on s'en tient aux experts, nous sommes assez grands pour savoir aussi ce que nous voulons pour la ville et personnellement je ne manque pas de caractère pour affirmer ce que je pense, même face aux experts.

M. GUERIN. - Juste une réponse brève sur ce dossier là, c'est toujours difficile parce qu'effectivement le PADD amène une réflexion sur l'avenir et les gens voient le quotidien de la nature de dénomination de leur terrain, sur n'importe quel quartier de la ville, mais c'est plutôt bien justement et vous dites que vous avez ce courage là, très bien, mais c'est bien de le mettre en œuvre, c'est-à-dire d'avoir la capacité dans ces échanges de leur dire effectivement que non, ce que 98 % des Châtelleraudais auraient compris, parce qu'au-delà du caractère je pense qu'il est important dans ces dossiers là d'avoir de l'écoute, parce qu'il faut considérer les Châtelleraudais comme intelligents là-dessus, c'est très important, vraiment.

M. le Maire. - Avec un bémol quand même, si vous permettez, c'est que les notions législatives qui ont évolué personne ne les a, alors franchement on discute avec n'importe quel Châtelleraudais...

Mme LAVRARD. - Ce n'est pas ce qu'elles étaient il y a 10 ans.

M. le Maire. - ... je prends l'exemple du commerce, les commerçants Châtelleraudais pensent que le maire a tout pouvoir d'interdire une vente, excusez-moi, à partir du moment où cela entre dans le cadre du PLU nous n'avons aucun pouvoir de ce type, si cela respecte la loi et si cela respecte le PLU, il n'y a aucun problème. Chaque fois qu'on a sur un projet donné un avis négatif, dans le cadre du PLU 2005, sur les secteurs qui étaient prévus pour, nous avons toujours été contredits par le niveau national, le niveau national a toujours autorisé ce que nous avons refusé. C'est simplement pour dire qu'il y a ces aspects là mais il y a tous les nouveaux aspects des trois lois qui sont passées, et là c'est encore beaucoup plus compliqué, parce que si on prend des mesures de baisse de consommation des espaces et autres, de m² etc... c'est essentiellement à cause des lois, et si nous ne faisons pas cela de toute façon l'État

nous sabrerait notre projet. Donc il faut se rendre compte que ce sont quand même des choses de plus en plus complexes, moi-même je ne m'y retrouve pas, c'est parce que j'approfondis mais parce que les contraintes sont telles aujourd'hui que notre marge de manœuvre est extrêmement étroite.

M. GUERIN. - Très brièvement, je me fais toujours houspiller aujourd'hui par certains Châtelleraudais sur l'aménagement de la zone d'Argenson, toujours, à l'époque j'étais adjoint à l'urbanisme, et certains commerçants me reprochent encore la zone d'Argenson.

M. le Maire. - Rassurez-vous, cela continue.

M. GUERIN. - De droite ou de gauche on aurait eu le même positionnement, à savoir que c'était un terrain privé, acheté par des privés, avec des investisseurs privés, qui respectaient le PLU ancien de façon nette et claire et qu'il n'y avait aucun moyen d'empêcher de l'activité économique nouvelle sur la zone d'Argenson.

Mme LAVRARD. - Je pense qu'effectivement il y a 12 ans, 15 ans maintenant, parce que c'est long à préparer, quand vous avez commencé à réfléchir au PLU 2005 c'était en 2002-2003, on n'avait absolument pas tous ces règlements mais ce n'est même pas qu'une question de règlement, on n'avait même pas à l'esprit l'idée que nous avons besoin de protéger notre environnement, de compter l'espace disponible, on ne l'avait pas à l'esprit, donc tous les jours on a des lettres de gens qui nous disent "J'ai tel terrain à tel endroit, vous révisiez le PLU, nous espérons que notre terrain va devenir constructible". Forcément nous leur répondons, nous faisons de la pédagogie, un à un, nous en faisons tous les jours. Tous les jours on leur explique, tous les jours on leur répond pourquoi on a pris leur demande en considération mais qu'il y a d'autres enjeux aujourd'hui et ce n'est pas facile à dire. Je pense qu'il y a 12 ans vous n'aviez même pas le même besoin de le dire, la preuve c'est qu'on a construit en extension de l'espace urbain et aujourd'hui on n'a plus le droit. Donc on n'est vraiment pas dans la même configuration vis-à-vis des individus et je crois qu'on ne peut l'expliquer qu'individuellement.

Après qu'on explique qu'il y a cette prise en charge, il n'y a pas que nous qui le faisons, c'est tout un ensemble, on commence à entendre parler à la télévision de la protection de l'environnement, de la réduction des espaces, de la préservation des zones agricoles, je ne sais pas si quand vous avez fait le dernier PLU vous avez eu un tel succès auprès des agriculteurs, à la réunion que nous avons faite avec les agriculteurs il n'en manquait pas un. Alors vous me direz qu'il n'y en a pas beaucoup.

M. GUERIN. - Il n'en reste plus beaucoup.

Mme LAVRARD. - Il y en a quand même une trentaine, ce n'est pas négligeable, malgré tout il n'en manquait pas un, donc cela veut dire qu'ils sont quand même extrêmement intéressés, ils nous ont demandé une deuxième réunion, ils nous ont apporté des idées, des remarques, et je

crois que cela montre bien à quel point aujourd'hui la préservation de la consommation de l'espace est un point très important.

M. le Maire. - Dernier point sur la question qui a été posée sur les déplacements, en fait toutes ces questions là relèvent essentiellement exclusivement de l'agglomération, on peut le prévoir dans le PLU mais c'est l'agglomération qui a lancé un Plan de Déplacements Inter-Entreprises, c'est l'agglomération qui a lancé récemment un schéma complet au niveau des pistes cyclables, sur l'ensemble du secteur de l'agglomération, donc dites-vous bien que la plupart des questions qui relèvent des déplacements c'est essentiellement l'agglomération qui s'en occupe. Sur le PLU on prévoit simplement qu'on développe les déplacements doux mais c'est l'agglomération qui aura la tâche et la compétence de le développer. Madame MERY.

Mme MERY. - Quelques remarques, il y a quelques points d'interrogation mais comme j'aimerais bien qu'on puisse entendre ce que les parents de l'école des Minimes ont à nous dire, je vous demanderai de ne pas répondre mais peut-être de le prendre en compte dans la rédaction éventuelle des retouches que vous pourriez amener.

Mme LAVRARD. - Ne pas répondre ?

Mme MERY. - Le document parle à plusieurs reprises des cœurs de ville, ne serait-il pas plus porteur de parler d'un seul cœur de ville organisé autour de la Vienne ? Cela marquerait plus fortement le souhait de développer de manière harmonieuse et équilibrée les deux rives.

Mme LAVRARD. - Là je vais vous répondre très clairement, les cœurs de ville au pluriel cela ne vient pas de moi, cela a été réfléchi à la mise en place de la ZPPAUP, où il a été décidé qu'on parlerait des cœurs de ville au pluriel, et toute la communication va dans ce sens. La ZPPAUP nous l'avons votée nous étions élus depuis quelques mois mais tout ce travail, et je peux le lui reconnaître, est le travail de Michel GUERIN auquel j'ai participé parce que j'y étais très favorable, cela date de ce moment là. On a commencé toute la communication sur nos cœurs de ville au pluriel et nous avons beaucoup réfléchi dans le PLU à une autre notion qui était le centre-ville justement pour le différencier et nous nous sommes demandé quel était le réel périmètre du centre-ville pour le différencier des cœurs de ville. Dans la ZPPAUP vous avez le cœur de ville de Châteauneuf, le cœur de ville historique de Châtelleraut, et le centre-ville qui couvre une surface un peu plus grande, grosso modo de la gare à l'îlot Delage, voire un petit peu plus loin à la Tête Noire. Ce sont des notions qui ont été choisies il y a maintenant une bonne dizaine d'années et qu'on ne peut pas remettre en question comme cela.

C'est toute notre communication de préservation d'ailleurs, je n'en ai pas parlé et vous ne m'avez pas posé la question, il y a un autre règlement qui bien évidemment vient compléter le PLU, c'est la ZPPAUP. Il y a eu beaucoup de discussions au niveau du Sénat, de l'Assemblée, sur cette fameuse loi Architecture Patrimoine et Création, qui va semble-t-il aujourd'hui déboucher

sur la transformation des ZPPAUP non pas en AVAP comme cela a été envisagé mais en PVAP, c'est encore un sigle, Périmètre de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, mais toujours dans ce même esprit, donc nous n'allons pas faire une transformation monumentale, nous allons essayer de continuer. Peut-être que le périmètre sera un peu revu, et tous cas les cœurs de ville c'est vrai que la Vienne est là. Nous aurions pu faire ce choix, je vous l'accorde, mais aujourd'hui cela me paraît difficile de changer.

Mme MERY. - Ensuite vous affirmez à un moment que la mise en œuvre de la LGV sera un atout fort, cela nous semble très optimiste parce que nous craignons plutôt l'inverse. De même la multiplication des dessertes TER espérée sur l'axe Châtelleraut-Tours dépendant de la compétence régionale il est sans doute un peu tôt pour avoir des certitudes sur ce point.

Le PADD présenté met en lumière la nécessité de penser le PLU en termes de bassin de vie, et pas seulement sur la stricte limite de la ville. Certains points particulièrement, vous l'avez dit Monsieur ABELIN, relèvent des compétences de l'agglomération, transport, développement économique, équipements sportifs et culturels en partie, gestion des déchets, et devront donc recueillir l'aval de la nouvelle agglomération, puisqu'on sera en 2017.

Un exemple concret : vous parlez d'une optimisation du réseau de bus à haut niveau de service mais ce projet nécessitera l'adhésion de la future agglomération qui verra le jour en 2017 et qui détiendra la compétence mobilité.

La notion de pôle d'échange multimodal sur le site de la gare et les aménagements nécessaires répondent à un besoin, certes, toutefois ces projets sont prévus sur du long terme et au-delà de la durée du PLU. Est-ce qu'il est possible dans votre projet de préciser un petit peu ce qu'il sera possible de faire dans ce délai jusqu'à 2027 ?

Concernant le développement économique, le concept un peu ardu développé par Jérémy Rifkin de la troisième révolution industrielle, avec ses cinq piliers, est repris dans le PADD, son déploiement en est au tout début et doit encore être manipulé avec précaution, car s'il peut être porteur il n'en est pas moins une véritable révolution mais le terme "industrielle" d'ailleurs me semble très mal choisi, il n'est pas adapté et ne correspond pas notamment à l'esprit que les Châtelleraudais se font de l'industrie. Et c'est notamment en termes d'emplois, de compétences et de qualifications sur lesquels il faudra travailler, et là je rejoins Michel GUERIN sur le besoin de mettre en place de la formation.

Le projet de création de tiers-lieux est intéressant, leur champ peut être varié et l'intérêt serait de ne pas se limiter à des plates-formes de co-working, espaces de travail partagé, ou de Fablab, mais de bien aller au-delà, comme de la médiation numérique et la formation par exemple. Les plates-formes collaboratives offrent en effet un champ intéressant de développement à condition aussi qu'elles soient adossées à des lieux connus et reconnus,

espaces culturels, espaces économiques, gare éventuellement, pour être efficace et garantir la dynamisation de la vie locale. Les tiers-lieux doivent pouvoir tisser des liens entre les différents acteurs territoriaux, commerces, associations, entreprises, université.

Un regret, déjà exprimé lors de la commission générale, que ce PADD ne prenne pas plus en compte le vieillissement de la population, vieillissement qui n'est pas propre à Châtelleraut. Le document parle de la poursuite des actions engagées en matière de mixité intergénérationnelle, peu d'exemples nous viennent spontanément à l'esprit. Il nous semble que l'adaptation de la ville à ses habitants "moins jeunes" pourrait être affirmée de manière beaucoup plus volontaire dans le PADD, sans se limiter à l'habitat, important bien sûr. Pourquoi ne pas avoir engagé une démarche globale, transversale et dynamique, du type "ville amie des aînés" ?

M. le Maire. - Je vais peut-être répondre sur deux ou trois points. Sur la LGV d'abord, j'ai eu le Président PEPY il y a deux jours, à la suite des interventions que j'ai pu faire avec d'ailleurs le Sénateur FOUCHÉ qui était rapporteur d'un projet de loi sur la sécurité dans les trains, nous devrions avoir des nouvelles, ils font une conférence de presse avec Monsieur ROUSSET et Monsieur JUPPÉ lundi prochain et il devrait annoncer un certain nombre de choses ce jour-là. Donc on verra ce qu'il va pouvoir annoncer, il m'a confié un certain nombre de choses mais je me méfie un peu de toutes ces choses là parce que pour prendre un seul exemple, les trains directs sur Bordeaux, Monsieur AUROUX, le médiateur, avait parlé de 13,5, le Secrétaire d'État aux Transports avait parlé de 15 ou 15,5 et aujourd'hui nous sommes à 18,5, c'est vous dire simplement.

La question que j'avais posée à Monsieur PEPY était de savoir si ces trains directs allaient compromettre les propositions d'horaires et les propositions de trains qui ont été faites par écrit au mois d'août 2015. Là-dessus on va voir lundi ce qui se dit, il était plutôt optimiste mais tant que je n'ai pas d'écrit... C'est pour cela d'ailleurs que j'étais intervenu auprès de Monsieur PEPY, pour avoir un écrit formel sur les engagements que la SNCF va prendre pour le 1^{er} juillet 2017 et même si en décembre 2017 il y aura de nouveaux changements, au moins qu'on puisse être assuré du respect de la convention telle qu'elle a été signée en 2010.

Mme LAVRARD. - Je voudrais rajouter quelque chose au niveau de la gare, d'un côté vous nous dites que nous sommes trop optimistes sur la LGV et les TER, mais les TER ça n'est qu'une reprise aussi des promesses de l'ancien président de région. En revanche vous dites que nous ne sommes pas assez ambitieux en termes de délais sur le développement du pôle de la gare, que vous auriez bien aimé qu'ils soient fixés. Or savez-vous que par exemple il y a 8 voies à traverser, pour aller d'un côté à l'autre de la gare, on est évidemment sur du foncier complètement SNCF, donc nous n'en avons pas la maîtrise.

Le PADD définit des ambitions, nous sommes d'accord. Il y en a qui doivent être chiffrées, l'habitat etc..., il y en a d'autres qui sont des objectifs, on est bien dans ces objectifs. Il faut quand même qu'on les mette en avant, si on n'a pas d'objectifs, Michel GUERIN disait tout à l'heure qu'on avait un objectif et qu'on n'y était pas arrivé, oui, mais l'objectif au moins on le reprend aujourd'hui.

M. le Maire. - On a une vision.

Mme LAVRARD. - Au moins on a une vision, on est là-dessus dans le projet dans toute cette partie de ville rayonnante. Bien évidemment qu'on fait des paris sur l'avenir, c'est vrai, mais nous devons les faire sinon nous n'aurons pas cette vision d'avenir qu'il est indispensable d'avoir.

M. le Maire. - Dernier point sur la formation, j'entends bien que c'est essentiel, là aussi c'est une compétence région par excellence, c'est la première compétence de la région et donc s'il y a des projets ou si on peut présenter des projets, il faut encore que la région les mette en musique, les accepte. Vous comprenez que j'ai une petite inquiétude sur la capacité actuelle, je n'ai pas écouté la conférence de presse d'aujourd'hui mais je pense que là aussi il va falloir défendre nos projets mais il va falloir le faire avec beaucoup de persuasion, parce que je pense qu'ils ont d'abord comme souci de régler les problèmes que l'on connaît et que pour la région Poitou-Charentes cela va être peut-être un peu plus compliqué pour nous de défendre des dossiers.

Cela dit, Monsieur ROUSSET est venu à Châtelleraut, il va sans doute revenir dans pas longtemps, mais je pense qu'il a été quand même impressionné par les innovations qu'il a pu visiter, donc je pense que nous allons pouvoir encore défendre des dossiers notamment en termes économiques et en termes de formation.

M. GUERIN. - Je ne voulais pas vous répondre parce que c'est un peu long, mais quand même je profite de l'occasion pour vous confirmer ce que nous vous avons déjà dit et en termes économiques et surtout pour la LGV, parce que j'ai vu passer sur Facebook un post qui m'a intéressé, écrit de votre main, auquel j'ai d'ailleurs répondu -ce que je ne fais pas souvent, je ne suis pas très à l'aise sur Facebook- mais je n'ai fait que vous réaffirmer que dans ces dossiers là, comme nous l'avons dit au moment du premier conflit, nous sommes des élus municipaux défendant notre ville et sur ce dossier, autant avec Monsieur ROUSSET qu'avec la ligne LGV, dans les limites du raisonnable, nous pouvons sur certains dossiers, pour défendre nos intérêts, faire front commun.

M. le Maire. - Bien sûr mais nous le ferons aussi au niveau de l'agglomération parce que Monsieur ROUSSET ne connaît qu'une seule chose, ce sont les agglomérations, c'est très clair.
Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT. - Je voulais revenir sur les propos que je trouve un peu malheureux de Madame

LAVRARD tout à l'heure disant qu'il ne fallait pas pleurer sur la rue Bourbon, je m'excuse Madame LAVRARD, moi je pleure sur la rue Bourbon, quand je la vois maintenant et que je la voyais il y a 30 ans, c'est catastrophique. Alors c'est bien de parler de tout ce qui tourne autour de la ville etc... mais le cœur de la ville, le centre, c'est ce qui est attractif et moi j'ai la chance de voir beaucoup de touristes puisque je travaille sur La Roche Posay, et à chaque fois qu'ils me disent "Qu'est-ce qu'il y a à voir à Châtelleraut ?" je suis un petit peu gêné. Je dis "Allez dans le centre-ville mais allez plutôt voir la Manufacture, tout ce qu'il y avait avant" et quand ils reviennent en me disant "Châtelleraut ça fait ville morte, le centre est mort", je dis qu'il faut mettre tout, absolument tout ce qu'on est capable de mettre au niveau de la mairie pour ce centre-ville, pour qu'il devienne attractif. Parce que nous n'avons pas beaucoup de tourisme mais si nous pouvons en avoir ce sera pas mal non plus.

M. le Maire. - Monsieur AUDEBERT, là-dessous nous pouvons être d'accord sur un point, c'est qu'il faut concentrer toutes nos forces et les forces de toutes les collectivités et de l'État sur ces sujets. Vous avez un deuxième point à l'ordre du jour, c'est pour cela que je ne développe pas et je sais qu'il y a des gens qui attendent pour parler des Minimes, nous allons faire un débat sur le cœur de ville et dans le cœur de ville il y a aussi les commerces. Mais je citerai simplement un seul exemple que j'ai connu, maintenant on pleure sur la rue Bourbon, il y a 30 ans on pleurerait sur la création de la rue Bourbon, attendez... j'ai vécu cela de très près.

M. AUDEBERT. - Oui.

M. le Maire. - Excusez-moi, 90 % des commerçants étaient contre.

M. AUDEBERT. - Je sais.

M. le Maire. - Cela prouve que cela a marché, cela prouve simplement qu'il faut inventer autre chose. Dans toutes les villes moyennes aujourd'hui vous avez le même problème. Je peux vous distribuer la revue de presse que j'ai faite uniquement en trois jours, vous avez Sud-Ouest, Ouest-France, en première page le centre-ville de La Rochelle, le centre-ville de Mériadeck à Bordeaux, donc dites-vous bien que c'est un problème général et que si l'État, si les Pouvoirs Publics dans leur ensemble, si les privés, les forces privées aussi, ne prennent pas le taureau par les cornes et ne se rassemblent pas pour définir un vrai programme, une vraie stratégie dans ce domaine, ce sont tous les centres-villes qui seront morts. Je le dis très sincèrement.

J'ai connu l'histoire des dispositifs Borloo avec l'ANRU, cela a été quelque chose d'extraordinaire, eh bien il faut un deuxième dispositif Borloo, cela ne s'appellera pas Borloo mais il faut un deuxième dispositif Borloo pour pouvoir avoir un vrai programme pour les centres-villes.

M. GUERIN. - Je suis candidat. Vous aussi.

Mme LAVRARD. - Ah oui ! On peut peut-être faire quelque chose.

M. le Maire. - Madame BRARD.

Mme BRARD. - En matière de rayonnement et de formation, je remets au tapis un projet qui me tient à cœur, c'est le projet d'école de l'artisanat, c'est un projet qui répond complètement à tout cela. Et puis par ailleurs je ne suis pas toute seule à avoir émis des idées, les Châtelleraudais ont été consultés et je voudrais savoir ce que cela devient parce que pour une fois qu'on leur demandait leur avis j'aimerais savoir ce qu'il en est ressorti.

M. le Maire. - Alors Madame BRARD j'espère, parce que l'État tous les trois mois me dit "ça y est, c'est réglé", j'espère que nous allons pouvoir signer la vente, la cession de l'école de gendarmerie qui appartient toujours à l'État, je vous le signale.

Mme LAVRARD. - Nous ne l'avons pas encore.

M. le Maire. - Nous ne l'avons pas, donc avant de faire des choses sur l'école de gendarmerie il faut d'abord en devenir propriétaire.

Mme BRARD. - Oui, mais on a consulté les gens quand même.

Mme LAVRARD. - Oui.

M. le Maire. - On nous a dit au mois d'octobre de l'année dernière que ce serait possible, on nous a dit en décembre c'est possible, on m'a dit que fin mars cela devrait être bon, et en ce moment on nous dit que c'est une question de semaines, les notaires se sont mis d'accord entre l'EPF, l'État et nous-mêmes. C'est vous dire simplement que d'abord encore faut-il devenir propriétaire. Nous avons des idées et c'est pour cela que nous demandons vraiment à en devenir propriétaire, parce que ce n'est que quand nous serons propriétaires que nous pourrons démolir un certain nombre de choses et que nous pourrons apporter d'autres choses, tant que nous ne sommes pas propriétaires nous n'avons pas le droit d'entrer sur le site. C'est vous dire simplement que j'espère vraiment qu'on puisse signer très rapidement maintenant, c'est ce qu'on m'a dit, la directrice des finances publiques m'a dit que c'était réglé, donc je souhaite vraiment maintenant qu'on puisse y arriver.

On vous donnera tous les résultats du sondage, puisque nous les avons, toutes les idées, nous en avons publié quelques-unes, nous repartirons sur des bases concrètes.

Mme LAVRARD. - Sur l'artisanat, si vous avez lu le projet vous aurez bien repéré qu'il y a une zone qui était fléchée dans le précédent PLU comme une zone économique que nous avons réellement fléchée comme une zone artisanale, c'est la zone de Châteauneuf avec l'ancienne gare SNCF, là il y a des récupérations de friches, donc il y aura une action volontariste qui sera déclinée évidemment après dans une Opération d'Aménagement Programmé probablement, ou quelque chose de dédié au domaine économique plus spécialement pour l'artisanat. Nous l'avons vraiment pris en compte. Cela n'empêche pas d'autres projets ailleurs mais au moins quand vous avez déjà une volonté affichée sur un domaine, cela montre que vous avez des ambitions pour

ce domaine.

M. le Maire. - Et vous avez plus de chances d'avoir des investisseurs sur le secteur. Bien ! Nous pouvons conclure le débat ? Après nous avons encore beaucoup de pain sur la planche et ce qui m'intéressera vraiment ce sont toutes les études ponctuelles, sectorielles qui donneront évidemment les secteurs sur lesquels les choses doivent bouger.

Merci à vous.